



**PROCES -VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2016**

L'An deux mille seize,

Le 23 avril, à 9 h 00

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alexandre RASSAERT.

**Etaient présents :**

M. Michel BOULLEVEAU ; M. Emmanuel HYEST ; M. Lionel SEPEAU ; M. Eugène GIMENEZ ; Mme Elise HUIN ; M. Gilles LUSSIER ; Mme Chrystel VIVIER ; Mme Annabelle MARTORELL ; M. Franck CAPRON ; Mme Monique CORNU ; Mme Elise CARON ; M. Eddy LEVILLAIN ; Mme Jeannine LAMY ; M. Armand DE WAILLY ; Mme Aude LE PERE DE GRAVERON ; M. Dominique POURFILET ; Mme Dominique CAVE ; M. José CERQUEIRA FERREIRA ; Mme Isabelle BABIN ; Mme Céline KALAKUN ; Mme Catherine PAYSANT ; Mme Marie-Paule LONGFIER ; M. Jacques MAGNE ; Mme Agnès CHASME ; Mme Gladys PRIEUR ; Mme Céline RAMELET et M. Anthony AUGER.

**Etai(en)t absent(e)s avec pouvoirs :**

Mme Carole LEDERLE donne pouvoir à M. Gilles LUSSIER.  
Mme Annick PORTEJOIE donne pouvoir à Mme Monique CORNU.  
M. Edouard RETIF donne pouvoir à M. Alexandre RASSAERT.  
M. Laurent LONGET donne pouvoir à M. Jacques MAGNE.

**Etai(en)t absent(e)s :** M. Traore DAOUDA.

Mme Aude LE PERE DE GRAVERON, Conseillère Municipale, a été nommée secrétaire de séance, Madame SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

**Arrivée de Mme Agnès CHASME à 9h10.**

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2016

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 29 mars 2016.*

## ETAT DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 29 MARS ET LE 23 AVRIL 2016

Dcs-2016031	Contrat cadre de prestation de service avec la SAS STYLEO
Dcs-2016032	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie du Butor
Dcs-2016033	Contrat de maintenance du logiciel FRONT SHOP pour la gestion de la boutique de l'Office de Tourisme avec la Société Agrégat Informatique
Dcs-2016034	Sinistre 2015202043 D - Assurance Dommage aux Biens - Acceptation d'indemnisation par la Compagnie d'Assurance SMACL
Dcs-2016035	Contrat de vente d'une prestation « initiation à l'hoverboard » avec Normandy Jump SARL
Dcs-2016036	Désamiantage et démolition de la couverture du local au passage du monarque - Marché unique de travaux passé en procédure adaptée avec la SAS EURODEM DESAMIANTAGE - Lots n° 1 et n° 2 - Acte d'engagement
Dcs-2016037	Location et maintenance photocopieurs - Marché de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec Konica Minolta Business Solutions France SAS - Acte d'engagement
Dcs-2016038	Fourniture de couches, laits infantiles et produits d'hygiène - Marché de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec la SAS « BB Distribe » - Lot n° 1 : couches jetables - Acte d'engagement
Dcs-2016039	Fourniture de couches, laits infantiles et produits d'hygiène - Marché de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec « Laboratoire Rivadis SAS » - Lot n° 2 : laits infantiles - Acte d'engagement
Dcs-2016040	Fourniture de couches, laits infantiles et produits d'hygiène - Marché de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec « Laboratoire Rivadis SAS » - Lot n° 3 : produits d'hygiène - Acte d'engagement
Dcs-2016041	Création et Animation de visites théâtralisées - Contrat de prestations de service avec l'Association « Compagnie l'Arbre Doré »
Dcs-2016042	Contrat de prestations de service avec la SARL Normandie Dératisation
Dcs-2016043	Extension du réseau d'assainissement de la rue du Faubourg de Neaufles - Marché de maîtrise d'oeuvre passé avec la Société SODEREF - Acte d'engagement
Dcs-2016044	Recherche d'une nouvelle ressource pour l'alimentation en eau de la Ville de Gisors - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec la société CAD'EN - Acte d'engagement
Dcs-2016045	« Gisors, La Légendaire » - Contrat de prestations de service avec l'association « FEODIS »
Dcs-2016046	Contrat de maintenance du progiciel AXEL avec la SA TEAMNET - Avenant n° 1

Dcs-2016047	Distribution du Journal Communautaire - Prestation de service avec la Communauté de Communes Gisors Epte Lévrière - Avenant n° 1
Dcs-2016048	Réalisation de 4 dalles en béton - Marché de travaux passé avec l'EURL TORRES FILS - Acte d'engagement
Dcs-2016049	Convention de mise à disposition d'une salle municipale rue François Cadennes avec l'Association « Collectif Passés Composés »

*Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Arrivée de Mme Agnès CHASME à 9h10.

## **MODERNISATION DE LA LIGNE SERQUEUX-GISORS - AVIS DE LA VILLE DE GISORS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le dossier d'enquête publique,

Le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors concerne une section longue de 50 km, à double voie et non électrifiée, traversant les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure, et de l'Oise.

Cette ligne était, historiquement, utilisée par des trains de voyageurs et des trains fret, pour desservir le port de Dieppe notamment. Conçue pour faire circuler les trains à 110 km/h, la section de ligne Serqueux-Gisors a connu des ralentissements successifs du fait de sa vétusté, jusqu'à sa fermeture en 2008, remplacée par un service de cars.

En 2012-2013, la ligne Serqueux-Gisors a été remise en état et accueille à nouveau des TER. Coût de cette première étape : 100 millions d'euros financés par la Région, l'Etat, et SNCF réseau (RFF).

La deuxième étape consiste désormais à électrifier la voie pour améliorer ses performances et développer les trafics fret et voyageurs. Les cofinancements impliquent l'Etat, les deux Régions, et les grands ports maritimes, à hauteur de 182 millions d'euros, ainsi qu'un financement européen de 71 millions d'euros. La SNCF portera le solde, soit 42 millions d'euros, portant le coût total de l'opération à 295 millions d'euros HT.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre des projets d'infrastructures structurants en vallée de Seine : canal seine-Nord (2023), ligne nouvelle Paris-Normandie (2030).

Le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, soumis à enquête publique entre le 8 mars et le 26 avril 2016, intègre le contenu suivant :

- création d'un raccordement avec la ligne Rouen-Amiens au Sud de Serqueux (gain d'une heure sur les trajets actuels),
- électrification de la ligne (2019), et suppression des passages à niveau,
- mise en place de nouveaux systèmes de signalisation,
- amélioration de l'accessibilité de la gare de Gisors aux personnes à mobilité réduite,
- préservation du cadre de vie sur la ligne (protections acoustiques).

## **Considérant que :**

Le Conseil Municipal de Gisors reconnaît l'intérêt national et régional du projet,

Les compensations prévues pour le projet soumis à enquête publique sont nettement insuffisantes au regard des nuisances à venir pour les riverains. Les équipements anti-bruit et anti-vibration doivent être à la hauteur du préjudice, et leur financement compris dans le projet. Les riverains où les collectivités ne doivent pas avoir à participer financièrement à ces équipements,

Le projet n'apporte aucune garantie sur l'amélioration de la ligne voyageur Gisors-Paris, or ce sujet est au coeur des préoccupations du territoire. C'est une question de qualité de vie, de développement économique et d'attractivité.

Des garanties fermes sur l'amélioration du confort, de la ponctualité, des équipements et du service pour les usagers de cette ligne doivent être apportées,

De même, une étude indépendante sur les incidences du projet de fret sur la qualité du service voyageur doit être menée,

La possibilité de rattacher des activités économiques à cette ligne notamment par l'utilisation de terrains SNCF sur Gisors doit être envisagée par la SNCF,

Le projet de passerelle qui permettra la liaison entre la gare et le futur quartier de la gare n'est pris en charge qu'en partie par la SNCF. Or, le conseil municipal demande que sa construction soit intégralement prise en charge par la SNCF, ainsi que le parking supplémentaire prévu de l'autre côté de la voie. A ce titre, la mise en sécurité de la gare et des usagers, des biens et des personnes est aussi nécessaire,

Des propositions sur l'aménagement des ponts de Flavacourt et de la rue Albert Forcinal dans le cadre de la desserte du futur quartier de la gare sont également attendues,

Le rattachement de la voie verte au centre-ville en aménageant d'anciennes voies SNCF doit aussi être étudié,

La réunion du 16 mars 2016 avec François Philizot, délégué interministériel à l'Axe Seine, un représentant des usagers et un représentant des riverains, n'a apporté aucune des garanties demandées,

**Monsieur le Maire** explique la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sans délai sur l'enquête publique diligentée par la SNCF, dans le cadre du projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors. En effet, si sur le principe la Ville est tout à fait favorable au projet national de dynamiser le port du Havre, en permettant la mise en œuvre d'un nouvel itinéraire de fret, ce dernier ne doit pas se faire sans contrepartie notamment pour Gisors. Or, à ce jour, et malgré des négociations entamées avec l'Etat et la SNCF, aucune garantie n'est donnée à part la création d'un groupe de réflexion.

Comme il l'expose dans le document proposé au conseil municipal de nombreuses revendications doivent être prises en compte afin que les intérêts des Gisorsiens soient préservés. La ligne de fret ne doit pas se développer ni à leur détriment, ni au détriment de la ligne voyageurs. Il soumet au débat ces éléments de revendications, qui peuvent être amendés au fur et à mesure de la séance.

Pour finir, Monsieur le Maire déclare qu'en l'état du projet et sans garantie de contreparties, la Ville ne peut qu'émettre un avis défavorable.

**Intervention de M. Anthony AUGER : ANNEXE.**

A la question de **Monsieur DE WAILLY** sur le poids juridique de cette délibération, **Monsieur le Maire** explique que la mobilisation des élus est primordiale dans ce dossier. La réponse sera d'abord politique. Il faut savoir que de nombreux élus d'Ile de France sont opposés à ce projet. La position des élus locaux est différente mais il faut savoir clairement l'exprimer pour être entendu. Emettre un avis défavorable à l'enquête publique en fait partie. Des actions sont à mener, l'Etat et la SNCF ont déjà beaucoup investi dans ce projet et ne renonceront pas, par contre il est anormal qu'une enveloppe ne soit pas consacrée aux compensations.

**Monsieur MAGNE** souhaite rappeler que de gros travaux ont déjà été réalisés sur cette ligne pour permettre sa remise en fonction. De même, des aménagements ont été réalisés sur la ligne voyageurs, même si la desserte de cette dernière doit être encore améliorée. Ainsi, voter CONTRE aujourd'hui ne lui paraît pas constructif. En effet, il considère que la perspective à terme d'avoir une ligne Rouen-Gisors à une heure est importante et d'un réel intérêt. Son groupe ne souhaite pas s'opposer à ce projet, pour toutes ces raisons. Travailler sur des contreparties est nécessaire, mais il ne faut pas voter CONTRE.

**Monsieur le Maire** explique que la voie amiable a déjà été essayée, il faut désormais établir un rapport de force pour être entendu. Il n'est pas possible de voter POUR ce projet alors qu'il ne tient pas compte des intérêts de la Ville.

**Madame PAYSANT** souhaite faire part de son inquiétude quant à la sécurité des voyageurs sur certaines parties du circuit, il y a notamment des problèmes de remblais et d'entretien des rails. Elle craint que l'ensemble se dégrade encore plus vite si on rajoute la cadence du fret sur la ligne.

**Monsieur HYEST** déclare partager la position de **Monsieur MAGNE**. Il précise que les élus parisiens sont totalement opposés au projet alors que Gisors souhaite qu'il se réalise, sous certaines conditions. Il craint donc un amalgame et que ne soit retenu que l'avis défavorable de la Ville. Il préférerait que le conseil municipal soit favorable sous certaines réserves, qu'il exprimerait à la suite. Ainsi, il pourrait demander l'élargissement du périmètre d'études des nuisances, la possibilité de faire des arrêts fret à Gisors afin que la Ville puisse développer une activité économique en lien direct avec ce transport, la mise à disposition de terrains SNCF dans le cadre du développement du quartier de la gare,...

**Monsieur AUGER** ne partage pas ce point de vue. Il pense que si la Ville émet un avis favorable sous réserves, les institutionnels et la SNCF ne retiennent que celui-ci. Il faut contester le projet au niveau local, car à cette échelle du territoire, aujourd'hui, il n'y a aucune garantie.

**Madame HUIN** qui a participé à la réunion du 16 mars indique qu'apparemment il n'est pas possible techniquement pour la SNCF de faire s'arrêter le fret à Gisors. La Ville est complètement oubliée dans le projet et aucun crédit n'est prévu pour aménager la ligne afin que ces arrêts soient rendus possibles. Elle se dit aussi totalement favorable au projet au niveau national mais, en l'état actuel du dossier, elle y est totalement opposée au niveau local.

**Monsieur LUSSIER** souligne que la SNCF essaie de vendre un projet pour lequel aucune étude d'impact n'a été menée, notamment au niveau des nuisances sonores pour les riverains. La fréquence de passage des trains fret et les horaires ne sont pas clairs, c'est inquiétant. De façon générale, la Ville est très mal informée des conséquences.

**Monsieur MAGNE** s'inquiète de ce que va retenir la presse. Il craint que seul le vote CONTRE soit retenu et pas la position municipale dans son ensemble. Il ne voudrait pas qu'au niveau national on pense que la Ville s'oppose au projet.

**Monsieur le Maire** considère qu'il faut être cohérent, le conseil municipal délibère sur les questions qui le concerne et il se doit de défendre les intérêts des Gisorsiens. À ce titre, il ne peut qu'appeler à voter CONTRE. Il attend de l'Etat une ouverture de discussion qui n'existe pas, et ce, malgré toutes ses démarches.

**Monsieur AUGER** considère que cette décision s'inscrit dans un bassin de vie et même si certaines communes ne sont pas directement concernées, les retombées vont au-delà de Gisors. Il souhaiterait savoir si le Maire connaît la position des élus du territoire concerné. Il pense qu'un collectif devrait se mettre en place pour défendre les intérêts du bassin de vie et faire des propositions à la SNCF.

**Monsieur le Maire** a des contacts avec les Maires d'Amécourt et Bouchevilliers, dont le Manoir des Brumes pourrait être directement impacté, ils sont furieux. Leurs conseils devraient délibérer dans le même sens.

**Monsieur BOULLEVEAU** rappelle qu'il y a très longtemps on pouvait faire le voyage Gisors-Paris en train en moins de 55 minutes. Il considère que cela devrait être l'objectif à atteindre, avec au moins deux trains le matin et deux le soir.

**Monsieur le Maire** explique que tous les problèmes d'horaires, de fréquences de ligne, de liaison sont à voir avec le Président de Région et surtout avec le Syndicat des Transports d'Ile de France, ce n'est pas du ressort de la SNCF.

Désormais, il fait lecture d'une proposition de délibération, retenant l'ensemble des propositions actées par le conseil municipal.

A la demande de **Monsieur AUGER** la notion de vidéo surveillance est supprimée au profit d'une notion plus large de « sécurité des biens et des personnes ».

**Monsieur MAGNE** déclare qu'au vu du débat constructif et des arguments développés au cours de la séance, son groupe se rallie à l'avis de la majorité et votera l'avis défavorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 32 votants, décide d'émettre UN AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet en l'état des compensations proposées à ce jour, pour la Ville de Gisors et son bassin de vie.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 25.

**Alexandre RASSAERT**  
Maire de Gisors  
Vice-président du Conseil  
Départemental de l'Eure.



# Conseil Municipal du 23/04/2016

## Modernisation de la ligne Serqueux-Gisors

L'objet de la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors est de développer un nouvel itinéraire de fret entre Le Havre, 10<sup>ème</sup> port européen, et l'Île-de-France, qui concentre 25% de l'industrie française.

Dans cette perspective, au point de vue de l'intérêt national, nous sommes tout à fait favorables au développement du fret pour deux raisons.

Tout d'abord d'un point de vue écologique. Un train de marchandises peut acheminer le contenu d'une cinquantaine de camions et à raison d'une vingtaine de trains par jour, cela induira des économies d'énergie et une diminution des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le fret permettra de réduire sensiblement les dangers et les nuisances du trafic routier (dégradation des voiries à la charge des collectivités, nuisances sonores etc.)

Ensuite, l'intérêt est également économique. L'essentiel du trafic du Havre se fait avec l'Île-de-France. Aujourd'hui le rail assure seulement 5% des transits ayant pour origine ou destination le Havre alors que la route en assure 86%. Pour comparaison, le rail représente 34% du trafic pour Hambourg et 11% pour Rotterdam.

Maintenant, d'un point de vue local. Quels sont les impacts ?

Les principales préoccupations des riverains de la voie ferrée sont les nuisances sonores et vibratoires que va engendrer ce nouveau trafic. De nombreuses protestations se font entendre et à l'heure actuelle, l'Etat et la SNCF n'apportent pas les garanties suffisantes pour répondre à ces inquiétudes.

Concernant les usagers de la ligne SNCF, ce n'est un secret pour personne, les conditions de transport de la ligne J, Gisors-Paris-St-Lazare sont déplorable (Retards répétés, trains supprimés, entretien de la voie etc.). Nous nous interrogeons sur l'avenir du trafic voyageur et les répercussions qu'aura l'intensification du fret. Il n'y a, à ce sujet, aucun engagement ferme de la SNCF.

Cette ligne est en déficit d'investissement depuis 30 ans et la vétusté de la ligne Gisors-Pontoise nous paraît préoccupante. Rien n'est prévu dans le projet pour rénover cette partie de la ligne et nous craignons que les trains de fret, par leur tonnage important, aggravent cette situation. Nous aimerions connaître les risques encourus.

Enfin, ce projet de modernisation de la ligne Paris-Le Havre s'inscrit dans le cadre du « Grand Paris » et des différentes réformes territoriales entreprises par l'Etat. Dans ce contexte, les investissements et le développement économique vont se concentrer sur les métropoles et les

zones hyper-urbanisées, délaissant ainsi les territoires ruraux et péri-urbains qui seront transformés en cités dortoirs. Il nous semble nécessaire d'intégrer au projet des retombées économiques pour Gisors et son bassin de vie qui ont subi une perte importante d'activités ces dernières années (environ 800 emplois industriels en 10 ans).

Les infrastructures de la SNCF autour de la gare sont, aujourd'hui, sous-exploitées et dans la perspective du fret, nous pourrions, par exemple, demander à la SNCF la création d'un pôle logistique sur ce site.

En conclusion, bien que nous soyons favorables au développement du transport de marchandises par voie ferroviaire, considérant les nombreuses interrogations existantes et l'insuffisance des garanties apportées pour notre territoire, les riverains et les voyageurs, nous donnerons un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique.

**Pour le groupe « Gisors, l'Humain d'abord »,  
Anthony Auger**